

Après un peu de réflexion et quelques essais j'ai trouvé un moyen pour bloquer l'accès au compteur , pour ceux qui sont posés en limite de propriété. L'accès sera toujours possible mais sur rendez-vous.

Il faut forer de chaque côté du coffret (**en dehors de la zone des câbles électriques**) un trou diamètre 12.mm . Percer le fond du coffret et aussi le mur dans lequel le coffret est fixé.



Dans chacun de ces trous glisser un bout de tuyau en plastique (ici du PER rouge plomberie) qui servira de guide à un câble **plastifié** (diam 4 mm). Ces guides partent



de l'arrière du mur et pénètrent bien dans le coffret .



Sur la porte, côté compteur, coller (après nettoyage, dégraissage) un rail perforé de chaque côté.

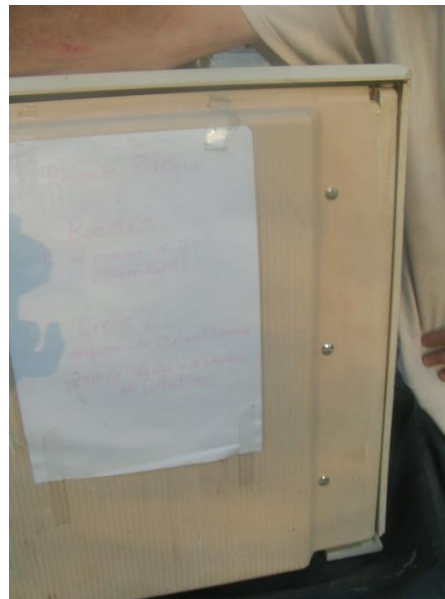




De préférence avec un mastic colle puissant, que si un agent est tenté de déboulonner les rails de l'extérieur, il ait de quoi s'occuper un moment avec la colle !



Vérifier que le coffret puisse fermer après la pose des rails. Ces rails en plus d'être collés sont fixés par trois



boulons à tête plate dits boulons poêliers, boulons (diamètre 5 mm x 15 mm de long)

Le crochet et les boulons



Le câble de 4 mm qui sort du guide côté charnière, passe directement dans un trou du rail. Puis ce câble va vers l'autre rail. Mais il ne s'accroche pas directement au rail (côté serrure). Là, par l'intermédiaire d'un crochet, il s'accroche dans le rail, et repart dans l'autre guide côté serrure.

Décrocher ce crochet pour une ouverture totale du coffret .

A l'arrière du coffret (ou du mur) de chaque côté, sort donc une extrémité du câble qu'on referme sur lui même par l'intermédiaire d'un serre-câble. En fonction du moyen d'accroche (donc côté propriété privée) on règle la longueur du câble et on serre le serre-câble.



Une fois le câble attaché au verso du coffret, plus moyen d'ouvrir le coffret du compteur, (du moins si on a tout monté correctement).

ET si un poseur de Linky passe de l'autre côté de la clôture, coupe le câble , ou fracture le cadenas , il y a violation de domicile et destruction de matériel .

Sur demande, je peux étudier la possibilité de vous envoyer le matériel (à l'exception du rail et de la colle, pour que ça tienne dans une enveloppe à bulle) et un dessin technique.

[ecowattman@gmail.com](mailto:ecowattman@gmail.com)

**Le Tribunal d'Instance de la Rochelle a affirmé de façon très claire que :**

**LES INSTALLATEURS DE LINKY N'ONT EN AUCUN CAS LE DROIT DE BRISER LES PROTECTIONS QUE VOUS POUVEZ METTRE DEVANT VOTRE COMPTEUR.**

Jugement du tribunal d'Instance de la Rochelle :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/jugement-la-rochelle-20juin.pdf>